



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère d'État
La Ministre aux Relations avec le Parlement

Luxembourg, le 12 janvier 2010

Monsieur le Président
de la Chambre des Députés

Luxembourg

Personne en charge du dossier:
Nicole Sontag-Hirsch
☎ 247 - 82952

CHAMBRE DES DEPUTES
Entrée le:
14 JAN. 2010

Réf.: 2009 - 2010 / 0305 - 02

**Objet: Réponse à la question parlementaire n° 0305 du 9 décembre 2009
de Monsieur le Député Ben Fayot.**

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous transmettre en annexe la réponse de Madame la
Ministre de la Culture à la question parlementaire sous objet, concernant la
Bibliothèque nationale.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Pour la Ministre aux Relations
avec le Parlement

Daniel Andrich
Conseiller de Gouvernement 1^{re} classe



Luxembourg, le 12 janvier 2010

La Ministre de la Culture
à
Madame la Ministre
aux Relations avec le Parlement
Luxembourg

Le Ministre aux Relations avec le Parlement	
SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION	
Reg.:	SCL:
Entré le:	13 JAN. 2010
CB:	CHB:
A traité par:	
Copie à:	

Madame la Ministre,

Je vous prie de trouver en annexe ma réponse à la question parlementaire n° 305 de Monsieur le Député Ben Fayot concernant la Bibliothèque Nationale de Luxembourg.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes salutations distinguées.

Octavie MODERT
Ministre de la Culture

annexe: réponse à la QP n° 309

**Réponse à la question parlementaire n° 305 de Monsieur le Député Ben Fayot
concernant la Bibliothèque nationale de Luxembourg**

L'honorable Député Ben Fayot pose un certain nombre de questions concernant la Bibliothèque nationale,

- (1) dont trois en rapport avec les phénomènes d'humidité qui se sont manifestés récemment dans les caves de la Bibliothèque nationale, et
- (2) une quatrième qui est en rapport avec l'avenir de la Bibliothèque nationale.

J'ai l'honneur d'apporter à ces questions les réponses suivantes, en concertation avec Monsieur le Ministre du Développement durable et des Infrastructures:

ad (1) Je dois malheureusement confirmer qu'un certain nombre d'ouvrages des collections de la Bibliothèque nationale ont dû être retirés de la consultation et du prêt parce qu'ils ont été endommagés par des moisissures apparues suite à un brusque phénomène d'élévation de l'humidité relative et de la température dans une des deux chambres-fortes du sous-sol du bâtiment central de la Bibliothèque nationale, 37, boulevard Roosevelt, Luxembourg. Les ouvrages pollués représentent en tout l'équivalent d'un kilomètre linéaire de volumes. Parmi ceux-ci 670 mètres linéaires sont répertoriés au catalogue bibnet.lu. Ce sont ceux-là qui ont été retirés de la consultation. Les autres volumes, environ 330 mètres linéaires, ne sont pas encore catalogués, faute de ressources humaines et, partant, pas encore accessibles au public. Il s'agit notamment d'ouvrages en provenance d'Ansembourg (étant entendu que les pièces les plus précieuses de ces fonds ont été déposées dès leur entrée à la BnL à la Réserve précieuse, et ne sont donc pas concernés par les dégâts en question) ou de dons divers.

Les causes du brusque phénomène d'élévation de l'humidité relative restent pour le moment inexpliquées. L'élévation de la température est due au dégagement de chaleur produite par deux machines d'appoint, des déshumidificateurs mobiles. En effet, depuis l'utilisation des chambres fortes en tant que locaux d'archives, les deux installations de climatisation fixes étaient insuffisantes et il avait été décidé d'ajouter deux machines mobiles supplémentaires pour compenser à ce manque de puissance d'absorption d'humidité. Lors de l'apparition de cette brusque élévation d'humidité, ces deux déshumidificateurs ont dégagé une forte quantité de chaleur, ce qui explique la température élevée.

Une première expertise indique que les travaux de restauration de la Cathédrale de Luxembourg ne semblent pas à l'origine de l'accident. Une deuxième expertise est en cours de réalisation pour examiner les différentes hypothèses de la cause de l'élévation l'humidité. Il est néanmoins permis d'affirmer dès aujourd'hui avec certitude que le caractère poreux du

grès de Luxembourg et la roche nue qui affleure dans les magasins concernés augmentent le risque d'accidents de ce genre, malgré les efforts qui ont été réalisés au cours des années passées pour améliorer l'équipement des sous-sols de la Bibliothèque nationale afin de pallier aux défauts de ces lieux qui restent peu appropriés au stockage de livres.

Pour sauver les ouvrages en question et pour les rendre à nouveau accessibles au personnel de la Bibliothèque nationale et au public, sans encourir le moindre risque pour la santé humaine et pour éviter l'extension du phénomène de pollution à d'autres ouvrages, les livres en question seront traités et assainis dans des ateliers de restauration spécialisés à l'étranger. Ils devraient redevenir consultables à partir de l'automne 2010.

Ad (2): Concernant la question sur l'état d'avancement du projet de la nouvelle Bibliothèque nationale, il importe de souligner que le Gouvernement est conscient des déficits de l'infrastructure de la BnL et en particulier du caractère inapproprié des surfaces de stockage de cette importante institution patrimoniale. C'est la raison pour laquelle la construction d'un nouveau bâtiment pour la Bibliothèque nationale à Luxembourg a été énoncée au programme du Gouvernement, à l'instar d'autres projets relevant de divers Ministères, et il convient de citer à ce propos le programme qui retient que « *le Gouvernement accordera une priorité à la construction d'une nouvelle Bibliothèque nationale, projet qu'il convient d'accélérer* ». Le Gouvernement y a par ailleurs tenu compte du fait qu'une bibliothèque nationale constitue une bibliothèque de recherche et d'étude, tel que reconnu à l'échelle internationale, qui remplit des missions nationales dans le contexte de la société de la connaissance.

Quant au calendrier retenu par le Gouvernement pour mettre à la disposition du pays une nouvelle Bibliothèque nationale moderne et fonctionnelle au Kirchberg, je voudrais rappeler que le programme de construction désormais remanié pour la future Bibliothèque nationale est prêt et que, de l'accord du Ministre du Développement durable et des infrastructures, il est prévu que le projet architectural sera confié au bureau d'architectes qui était sorti lauréat du concours international organisé en 2003 en vue de la construction de la nouvelle Bibliothèque nationale. Je rappelle que dès 2004, le programme de construction a été revu pour ce projet. Le budget de l'Etat pour l'an 2010 du Département des Travaux Publics prévoit les crédits nécessaires pour la réalisation d'études entre autres pour la Bibliothèque nationale, afin que les études préliminaires requises en l'occurrence puissent démarrer.